



## 35 mesures pour placer les droits fondamentaux au cœur des politiques publiques d'asile et d'immigration

### L'ASSOCIATION FORUM RÉFUGIÉS

Depuis sa création en 1982, **Forum réfugiés** accompagne chaque jour, dans une quinzaine de départements, des milliers de demandeurs d'asile et de réfugiés à travers des dispositifs d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement dédiés. Elle gère également deux centres de santé mentale dédiés aux victimes de torture et de violences, et mène des actions à destination des mineurs non accompagnés. L'association est par ailleurs présente depuis 2010 en centres de rétention administrative, où elle informe et aide les personnes retenues dans l'exercice effectif de leurs droits. Elle s'engage également en faveur des droits des personnes vulnérables dans certains pays d'origine ou de transit, à travers le pilotage de projets internationaux ou le soutien à des acteurs locaux.

**Forum réfugiés** a aussi pour mission, à travers des actions de plaidoyer à l'échelle nationale et européenne, de veiller au respect des droits fondamentaux des demandeurs d'asile, des bénéficiaires d'une protection internationale et des personnes retenues.

## REMARQUES PRÉLIMINAIRES

### Qu'attend-on des parlementaires en matière d'asile et d'immigration ?

La thématique migratoire est trop souvent traitée sur un registre émotionnel, impliquant des postures simplistes et déconnectées des enjeux et réalités qui accompagnent ce sujet complexe. Ainsi, il n'est pas question d'être « pour » ou « contre » l'immigration : les déplacements de populations en quête d'une vie meilleure constituent un fait constant de l'histoire de l'humanité auquel les politiques doivent apporter des réponses concrètes.

À l'échelle internationale, l'immense majorité de la population mondiale (96,4%) vit dans son pays de naissance. Le niveau historique de déplacements forcés dans le monde (plus de 43 millions de réfugiés fin 2023) et la mobilité croissante des personnes peuvent cependant constituer des défis pour les sociétés d'accueil. Ces enjeux ne doivent pourtant pas être surestimés par les dirigeants européens : l'immense majorité des réfugiés sont accueillis dans les pays en développement (75%) et les pays voisins de celui qu'ils ont fui (69%).

Ainsi, les parlementaires élus devront bâtir des politiques publiques d'asile et d'immigration fondées sur l'expertise existante dans ce domaine, notamment issue de la société civile. Loin des généralités simplificatrices, ils devront notamment apporter des réponses précises aux questions suivantes qui constituent l'architecture de notre cadre juridique dans ce domaine :

- Quelles conditions d'entrée sur le territoire pour les étrangers ?
- Quel droit au séjour pour les étrangers présents en France ?
- Quelle politique d'asile ?
- Quelle intégration pour les étrangers admis à séjourner durablement en France ?
- Quel accès aux soins pour les étrangers ?
- Quelles positions de la France à l'échelle européenne et internationale ?

Les modifications législatives, trop fréquentes, ne constituent pas une réponse adaptée à toutes les problématiques. Il convient d'abord de dresser un état des lieux fondé sur des données objectives, mesurant l'impact des mesures actuellement en vigueur sur les droits des personnes mais également sur d'autres secteurs (système de santé, finances publiques etc.). Si certains amendements au cadre législatif actuel s'imposent, notamment au regard des reculs apportés par la loi du 26 janvier 2024, il convient également d'étudier les évolutions possibles au niveau réglementaire, d'analyser comment les normes juridiques sont effectivement mises en œuvre, et de faire les arbitrages budgétaires adaptés.

La politique d'asile et d'immigration doit être pensée globalement, de nombreux sujets étant liés. À ce titre, les décideurs pourront notamment s'appuyer sur le [rapport d'un collège de praticiens](#) publié en janvier 2020 qui fournit plusieurs pistes de réflexion et formule 24 principales propositions, issues des expériences professionnelles des membres du collège. Les propositions figurant dans la présente note ne couvrent quant à elles que les champs d'expertise de Forum réfugiés, à savoir le droit d'asile, l'intégration des réfugiés, la santé des personnes en exil et l'éloignement des étrangers en situation irrégulière.

### Les droits fondamentaux en matière d'asile et d'immigration : de quoi parle-t-on ?

La France s'est engagée à plusieurs titres à respecter les droits fondamentaux, autrement appelés « droits humains » ou « droits de l'homme », en signant plusieurs conventions à l'échelle européenne ou internationale. Ses dirigeants doivent par ailleurs légiférer dans le respect du « bloc de constitutionnalité » à savoir l'ensemble des textes et principes à valeur constitutionnelle, qui consacrent de nombreux droits fondamentaux.

Le droit constitutionnel, le droit international des droits de l'homme élaboré dans le cadre des Nations unies, et le droit européen imposent notamment de respecter le droit à demander l'asile, le droit au recours effectif, le droit à la vie privée et familiale, l'intérêt supérieur de l'enfant, la dignité humaine ou encore l'interdiction de la torture ou des traitements inhumains et dégradants. Bien que l'État français soit souverain pour décider des règles régissant l'entrée et le séjour des étrangers sur son territoire, la politique d'asile et d'immigration doit impérativement s'inscrire dans le respect de ces droits fondamentaux.

À l'exception de quelques droits dits « indérogeables » (droit à la vie, interdiction de la torture, interdiction de l'esclavage, non rétroactivité de la loi pénale) qu'aucune circonstance ne permet de limiter, les droits fondamentaux peuvent faire l'objet de limitations dès lors qu'elles sont proportionnées au regard de l'objectif poursuivi. Le législateur est ainsi fondé à mettre en balance les droits fondamentaux avec d'autres considérations, comme par exemple l'ordre public ou la sécurité nationale. Dans le cadre des politiques d'asile et d'immigration, le droit autorise par ailleurs les différences de traitement avec les nationaux en considérant le statut d'étranger comme une catégorie juridique distincte, sans que cela ne soit considéré comme discriminatoire. Il convient également de rappeler que le respect impératif des droits fondamentaux par les pouvoirs publics ne dispense pas les étrangers d'un devoir de se conformer aux obligations juridiques édictées à leur encontre ou applicables à l'ensemble des personnes résidant en France.

Ainsi l'État dispose de marges de manœuvres importantes pour exercer ses fonctions régaliennes en matière d'entrée et de séjour des étrangers, mais demeure tenu par des engagements en matière de droits fondamentaux. Ceux-ci doivent constituer le socle de réflexion et d'action dans le domaine de l'asile et de l'immigration, dans un contexte où l'écart entre la proclamation de ces droits et leur effectivité a tendance à s'accroître.

## RECOMMANDATIONS

*Ce document présente plusieurs mesures concrètes à adopter, qui pourront être détaillées par la suite auprès des élus en s'appuyant sur les données et analyses dont dispose Forum réfugiés sur chacun de ces thèmes.*

### ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE

- 1 Revoir l'organisation du premier accueil des demandeurs d'asile, pour assurer un accès rapide aux droits et à la procédure sur le modèle des dispositifs mis en place pour les déplacés d'Ukraine**
- 2 Développer le dispositif national d'accueil pour que chaque demandeur d'asile bénéficie d'un hébergement accompagné**
- 3 Revaloriser les prix de journée des lieux d'hébergement pour demandeurs d'asile, et privilégier le modèle CADA**
- 4 Limiter les décisions de retrait, suspension ou refus d'attribution des conditions matérielles d'accueil**
- 5 Mettre fin aux pratiques limitant l'accès à la procédure d'asile pour les personnes interpellées à la frontière franco-italienne et franco-espagnole**

## INSTRUCTION DES DEMANDEURS D'ASILE

- 6 Renforcer l'adaptation du système d'asile aux personnes vulnérables
- 7 Assurer un droit au recours effectif pour tous les demandeurs d'asile
- 8 Réduire les délais d'instruction tout en préservant des garanties procédurales adéquates et adaptées aux situations individuelles spécifiques

## INTÉGRATION DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE PROTECTION INTERNATIONALE

- 9 Accélérer la délivrance des actes d'état civil par l'OFPPA pour les personnes protégées
- 10 Favoriser l'insertion professionnelle des réfugiés
- 11 Faciliter l'accès au logement des réfugiés
- 12 Adapter les dispositifs d'intégration aux spécificités de l'accompagnement en zone rurale
- 13 Instaurer un dispositif spécifique pour les réfugiés de 18 à 25 ans
- 14 Garantir l'effectivité du droit à la réunification familiale pour une meilleure intégration
- 15 Accueillir et intégrer durablement les réfugiés réinstallés et les bénéficiaires de voies complémentaires

## SANTÉ DES EXILÉS

- 16 Supprimer le délai de carence qui freine l'accès aux soins de santé pour les demandeurs d'asile
- 17 Renforcer l'identification des demandeurs d'asile et réfugiés vulnérables ayant des besoins spécifiques en matière de santé mentale
- 18 Garantir la disponibilité de l'offre de soin en santé mentale pour les exilés
- 19 Renforcer la formation des professionnels de santé aux enjeux de santé mentale des exilés
- 20 Établir un cadre de protection destiné aux personnes traumatisées en raison de leur exil et/ou de leur parcours migratoire et ne pouvant à ce titre faire l'objet d'un retour

## ÉLOIGNEMENT DES ÉTRANGERS EN SITUATION IRRÉGULIÈRE

- 21 Réduire la durée maximale de rétention
- 22 Développer les alternatives à la rétention et les dispositifs d'aide au retour volontaire
- 23 Renforcer l'accompagnement des personnes placées en zone d'attente
- 24 Abroger les interdictions de retour et de circulation
- 25 Garantir l'effectivité des droits dans les procédures d'éloignement

## POLITIQUE EUROPÉENNE D'ASILE ET D'IMMIGRATION

Sur les politiques européennes, une note de plaidoyer détaillée a été publiée conjointement par Forum réfugiés et France terre d'asile en mai 2024 dans le cadre des élections européennes : [lire la note de plaidoyer sur les enjeux européens](#).

- 26 Appuyer le renforcement des capacités européennes de sauvetage et garantir le débarquement des réfugiés et des migrants dans le plein respect du droit international et européen
- 27 Établir un système européen d'accueil et de répartition pérenne, solidaire et équitable privilégiant le critère familial et prenant en compte les liens sociaux et linguistiques
- 28 Garantir un accueil digne et harmonisé de tous les demandeurs d'asile et renforcer les dispositions relatives à l'identification et la prise en compte des besoins spécifiques des demandeurs d'asile les plus vulnérables
- 29 Garantir l'accès à une procédure d'asile juste et équitable à tous les demandeurs d'asile et maintenir des garanties procédurales élevées dans le contexte de l'asile à la frontière
- 30 Soutenir la mise en œuvre du plan d'action européen sur l'intégration et l'inclusion 2021-2027
- 31 Établir une politique de retour cohérente et respectueuse des droits fondamentaux, incluant des dispositifs renforcés de retour volontaire et des mécanismes de suivi des retours

## SOLIDARITÉ ET COOPÉRATION INTERNATIONALE

- 32 Faciliter et renforcer l'accès aux voies légales et sûres pour les personnes en besoins de protection
- 33 Renforcer l'engagement de la France dans la campagne internationale pour mettre fin à l'apatridie d'ici 2024 en ratifiant la Convention sur la réduction des cas d'apatridie de 1961
- 34 Renforcer la protection des personnes migrantes tout au long du parcours migratoire
- 35 Garantir le respect du droit d'asile dans la politique extérieure de la France



Cofinancé par  
l'Union européenne

Le présent document ne représente pas le point de vue de l'Union européenne.  
Les interprétations et opinions qu'il contient n'engagent que les auteurs.

[www.forumrefugies.org](http://www.forumrefugies.org)